5ème Rallye Régional de la Vallée de L'Ognon

Vendredi 07 et Samedi 08 Novembre 2014

Règlement Particulier

Ce Règlement complète le Règlement Standard des Rallyes

Visa CRSA

VISA
COMITÉ RÉGIONAL B.F.C. 04
n° 19
du 21/08/2014

Visa FFSA

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° R 397
DATE 4.9.14

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : ..... mercredi 1er octobre 2014
Ouverture des engagements : ..... mercredi 1er octobre 2014
Clôture des engagements : ..... lundi 27 octobre 2014
Parution du road-book : ..... dimanche 2 novembre 2014 de 9h00 à 18h00
..... Garage PIERRAT MELISEY
Dates et heures des reconnaissances : ..... dimanche 02 novembre et vendredi 7 novembre 2014 de 9h00 à 12h00
..... et de 14h00 à 20h00
Vérifications des documents et des voitures ..... vendredi 7 novembre 2014 à partir de 13h30
..... Lieu : Garage PIERRAT MELISEY
Heure de mise en place du parc de départ ..... vendredi 7 novembre à 14h30
..... Lieu : Place du marché à MELISEY
1ère réunion des Commissaires Sportifs ..... vendredi 7 novembre 2014 à 19h00
..... Lieu : garage PIERRAT à MELISEY
Publication des équipages admis au départ
et publication des heures et ordres de départ ..... vendredi 7 novembre 2014 à 21h30 Lieu : Parc de Départ MELISEY
Briefing des pilotes ..... Écrit
Départ du 1er concurrent : ..... samedi 8 novembre MELISEY CH sortie parc concurrents à 8h30
Publication des résultats partiels le : samedi 8 novembre 2014 après l'arrivée de la dernière voiture à MELISEY parc concurrents
Arrivée du 1er concurrent à : ..... MELISEY CH entrée parc concurrents à 17h48
Vérification finale ..... samedi 8 novembre 2014 Garage PIERRAT MELISEY
Publication des résultats du rallye : ..... samedi 8 novembre 2010, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Lieu : ..... MELISEY au parc Concurrent
Remise des prix le : ..... samedi 8 novembre 2014 1 heure après la publication du classement officiel
Lieu : ..... Garage PIERRAT à MELISEY

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASA ROYE AUTO SPORT organise le **5ème Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon** en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **397** en date du **04 septembre 2014**

Comité d'Organisation

Président : ..... Francis CHARTON
Membres : ..... Membres bénévoles de l'ASA ROYE AUTO SPORT
Secrétariat du Rallye : ..... Adresse : 2ter chemin du Lac 70290 CHAMPAGNEY

Téléphone : .....07.86.94.44.26 ou 06.16.86.89.19 ou 03.84.23.15.38
Fax : 03.84.62.40.51
Permanence du Rallye : .....Locaux du Garage PIERRAT à MELISEY
Lieu, date, horaire : ..... du vendredi 7 novembre 2014 de 13h30 à 20h00 et samedi 8 novembre de 7h00 à 21h00

Organisateur technique

Nom : **Association Sportive Automobile ASA ROYE AUTO SPORT**
Adresse : 12bis, route sous le Mont de Vannes, 70270 SAINT BARTHELEMY

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :
Président du Collège .....Mr Georges DEFFRESNES Licence N° 402/1227
Membre :.....Mr Claude CONDAMIN Licence N° 314/122813
Membre :.....Mr Michel POIVEY Licence N°207/1257
Directeur de Course : .....Mt Hubert BENOIT Licence N°411/3617
Directeur de Course Adjoint 1: .....Mr Alain VOILLAT Licence N° 405/2281
Directeur de Course Adjoint 2 : ..... Mr Daniel BLANQUIN Licence N° 303/1941
Directeur de Course ES 1-3-5 :..... Mr Jean-Luc MEY Licence N° 421/140695
Adjoint .....Mr Michel CUINET Licence N°412/104412
Directeur de Course ES 2-4-6 .....Mr Gérard FINQUEL Licence N° 405/1913
Adjoint .....Mr Régis BOITEUX Licence N°411/11046
Médecin Chef : .....Docteur Éliane BRETL CHU Vesoul
Médecin .....Docteur Laure PILLER CHU Besançon
Commissaire technique responsable ..... Mr Claude CUENOT Licence N°405/4454
Commissaires Techniques : .....Mr André LALLEMAND Licence N°411/55989
..... Mr Laurent QUERRY Licence N°412212893
..... Mr Jean-Louis REVERCHON Licence N° 409/6835
.....Mr Raphael PELLICCIA Licence N° 421/214364
..... Mr Denis DERCHE Licence N°314/33547
Commissaire Technique Stagiaire..... Mr Thierry SCALABRINI Licence N° 411/31081
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : ..... Mme Martine REVERCHON Licence N° 409/14505
..... Mr Jacques GUICHARD Licence N°421/124837
Responsable Technique..... Mr Francis CHARTON Licence N° 421/26216
Chargés des relations avec la presse : .....Mr Denis LHOMME Licence N° 421/199615
Voiture Tricolore .....Mr Michel PISSARD Licence N°409/5461
Voiture Sécurité 1 ..... Mr Francis CHARTON Licence N° 421/26216
Voiture Sécurité 2 ..... Mr Jean-Louis REVERCHON Licence N° 409/6835
Voiture Info .....Mr Stéphane GRILLOT Licence N° 409/188726
Voiture Balai ..... Mr Claude PETOT Licence N° 409/3614
Chronométrage.....ASA Franche Comté
Juges de Faits :
A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du Rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques; assistance; itinéraire du rallye; comportement antisportifs; etc.…Ils devront les notifier par rapport écrit leurs constatations au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5ème Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2014, coefficient 2
- Le Challenge du Comité Bourgogne Franche Comté 2014,
- Le Challenge Roye Auto Sport 2014
- Le Challenge Leclerc Héricourt 2014.

1.3P. VERIFICATIONS

Une confirmation d'engagement pourra être envoyée aux concurrents ayant indiqué une adresse de courriel valide et lisible sur le bulletin d'engagement.
La liste des engagés et les heures de convocations seront mises en ligne après clôture des engagements (27 octobre 2014) sur le site de l'ASA Roye Auto Sport : http://club.quomodo.com/asaras70 . L'heure de convocation est l'heure limite à respecter.

Les Vérifications administratives auront lieu le vendredi 7 novembre 2014 à partir de 13h30 au Garage PIERRAT à MELISEY
Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 7 novembre 2014 à partir de 14h00 Garage PIERRAT à MELISEY
Les vérifications finales seront effectuées : Le samedi 8 novembre 2014 au Garage PIERRAT à MELISEY.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5ème Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 27 octobre 2014.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.
L'ASA organisatrice « Roye Auto Sport » se réserve le droit d'annuler le Rallye si à la date de clôture des engagements (27 octobre 2014) le nombre des engagés est inférieur à 50% du nombre des engagés prévu au présent règlement particulier.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 325.00 € ou sans la publicité facultative des organisateurs : 650.00 €
- Un membre de l'équipage ASARAS : 300.00 €, deux membres de l'équipage ASARAS : 275.00 €.
- Groupe de 5 engagements hors ASARAS reçus dans la même enveloppe : 305.00 € par équipage.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Les demandes d'engagement non accompagnées du règlement des droits seront placées sur liste d'attente.
Les forfaits devront être déclarés exclusivement par écrit : e-mail (asaras70@gmail.com) ou fax (03 84 62 40 51) au secrétariat du rallye ou courrier postal.
En cas de forfait, une retenue de 30% des droits d'engagement sera effectuée pour un forfait déclaré avant le 1er novembre 2014 et une retenue de 50% des droits d'engagement sera effectuée pour un forfait déclaré » après le 1er novembre 2014.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
La zone d'assistance autorisée sera spécifiée sur le carnet d'itinéraire.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 5ème Rallye de la Vallée de l'Ognon représente un parcours de 147 km.
Il est divisé en une étape et trois sections.
Il comporte six épreuves spéciales d'une longueur totale de 35,1 km.
Les épreuves spéciales sont : ES 1-3-5 Le Grilloux 4,300 km ; et ES 2-4-6 La Mer 7.400 km
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" au présent règlement particulier

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche 2 novembre 2014 et vendredi 7 novembre 2014 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Directeurs de course et des Commissaires sont conformes au règlement FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes ou trophées et des prix en espèces récompenseront les concurrents au scratch, au groupe et à la classe.

1) Prix en espèces

	1er	2ème	3ème	4ème	Conditions
Scratch	300.00 €	150.00 €	100.00 €		
Groupes	50.00 €				1 à 15 partants
	100.00 €	50.00 €			16 à 25 partants
	100.00 €	50.00 €	30.00 €		26 et plus de partants
Classes	250.00 €				1 à 6 partants
	260.00 €	100.00 €			7 à 15 partants
	280.00 €	120.00 €	80.00 €		16 à 25 partants
	300.00 €	150.00 €	80.00 €	40.00 €	26 et plus de partants

Si moins de 6 partants Groupe et Classe prix divisés par 2

Premier équipage 100% féminin : 100.oo € ; Si 3 ou moins de 3 partants : 50.oo €

2) Coupes

Groupes : 1 Coupe par tranche de 10 partants
Classes : 1 coupe par tranche de 6 partants

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :
Groupes N et FN confondus, groupes A et FA confondus, Groupe F2000, groupe R confondus.

Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

La remise des prix se déroulera le 8 novembre 2014 une heure après la publication des résultats officiels dans une Salle du garage PIERRAT à MELISEY